



SERVICE CANTINE

Charte du personnel de service

- 1) Comportement et attitude exemplaires vis-à-vis des enfants et du personnel encadrant
- 2) Ponctualité au travail : je badge avant et après mon service
- 3) Respect des règles de sécurité, d'hygiène et du règlement cantine
- 4) Contrôle systématique et rigoureux des listes d'accès à la cantine
- 5) Pas de discussion ni de message à caractère politique ou religieux
- 6) Interdiction d'être sous l'emprise de l'alcool ou de fumer durant son service
- 7) En cas de problème, en avertir le manager ou son assistant